

**PRÉSIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES**

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL
DU GOUVERNEMENT**

RÉPUBLIQUE DU CONGO
Unité - Travail - Progrès

Décret n° 95 - 171, du 18 septembre 1995
portant nomination de Madame (PANGOU Madeleine)
en qualité de Directrice de la Diffusion et des Archives
au Secrétariat Général du Gouvernement.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la constitution ;

Vu le décret n° 92-325 du 1er Juillet 1992 portant attributions et organisation du Secrétariat Général du Gouvernement ;

Vu le décret n° 92-326 du 1er Juillet 1992 portant attributions et organisation du Secrétariat Général auprès du Premier Ministre ;

Vu le décret n° 92-926 du 10 Juillet 1992 portant réorganisation de la Présidence de la République ;

Vu le décret n° 92-011 du 20 Février 1992 portant rectificatif au décret n° 82-595 du 18 Juin 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n° 95-25 du 13 Janvier 1995 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-26 du 22 Janvier 1995 portant nomination des membres du Gouvernement ;

Vu le décret n° 95-27 du 22 Janvier 1995 portant nomination des ministres délégués, membres du Gouvernement ;



D E C R E T E :

ARTICLE PREMIER : ^{me}Madame (PANGOU Madeleine,) Attaché des Services Administratifs et Financiers, est nommée Directrice de la Diffusion et des Archives au Secrétariat Général du Gouvernement, en remplacement de ^{me}Madame MAVOUNGOU, appelée à d'autres fonctions.

ARTICLE 2 : ^{me}Madame (PANGOU Madeleine) percevra les indemnités de fonctions et de sujétions prévues par la réglementation en vigueur.

ARTICLE 3 : Le présent décret, qui prend effet à compter de la date de prise de service de l'intéressée, sera ~~enregistré~~ ^{publié} au Journal Officiel. ~~et communiqué partout où besoin sera~~

Fait à Brazzaville, le 18 septembre 1995


Professeur Pascal LISSOUBA.

